



**LEADER DE L'INNOVATION AGRICOLE EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**

**LEADING AGRICULTURAL INNOVATION IN
WEST AND CENTRAL AFRICA**



POLITIQUE S&E DU CORAF



TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	4
I. Contexte	5
II. Justification de la politique de S&E	7
III. Objectifs de la politique de S&E	10
IV. Fondement et principes directeurs de la politique de S&E	12
1. Fondement de la politique de S&E : la Gestion axée sur les résultats (GAR)	13
2. Principes directeurs du S&E	13
V. Le S&E dans le cycle des projets et programmes du CORAF	17
1. Le suivi des projets et programmes du CORAF	18
2. L'évaluation des projets et programmes du CORAF	19
3. La méta évaluation	21
4. L'approche du suivi et évaluation au sein du CORAF : MELIA	21
5. Cadre structurel des évaluations du plan stratégique (2018-2027) du CORAF	23
VI. La gouvernance du système de S&E	25
1. Organigramme : rôles et les responsabilités	26
2. Le fonctionnement et gouvernance du S&E au CORAF	27
VII. L'exploitation des données de S&E	28
1. Système d'information	29
2. Assurance qualité des données	29
3. Protection des données à caractère personnel	29
VIII. Gestion des connaissances, apprentissage et communication du S&E	30
1. Gestion des connaissances du S&E	31
2. La communication des résultats du S&E	31
3. L'apprentissage	31

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AR4D	Recherche Agricole pour le Développement
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques
CCI	Communication des connaissances et d'Impact
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
FARA	Forum pour la recherche agricole en Afrique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GC	Gestion des Connaissances
OSR	Organisations Sous-Régionales
MELIA	Monitoring, Evaluation, Learning and Impact Assessment
PS2	Plan Stratégique (2018-2027) (PS2) du CORAF
PTBA	Plan de travail annuel budgétisé
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole



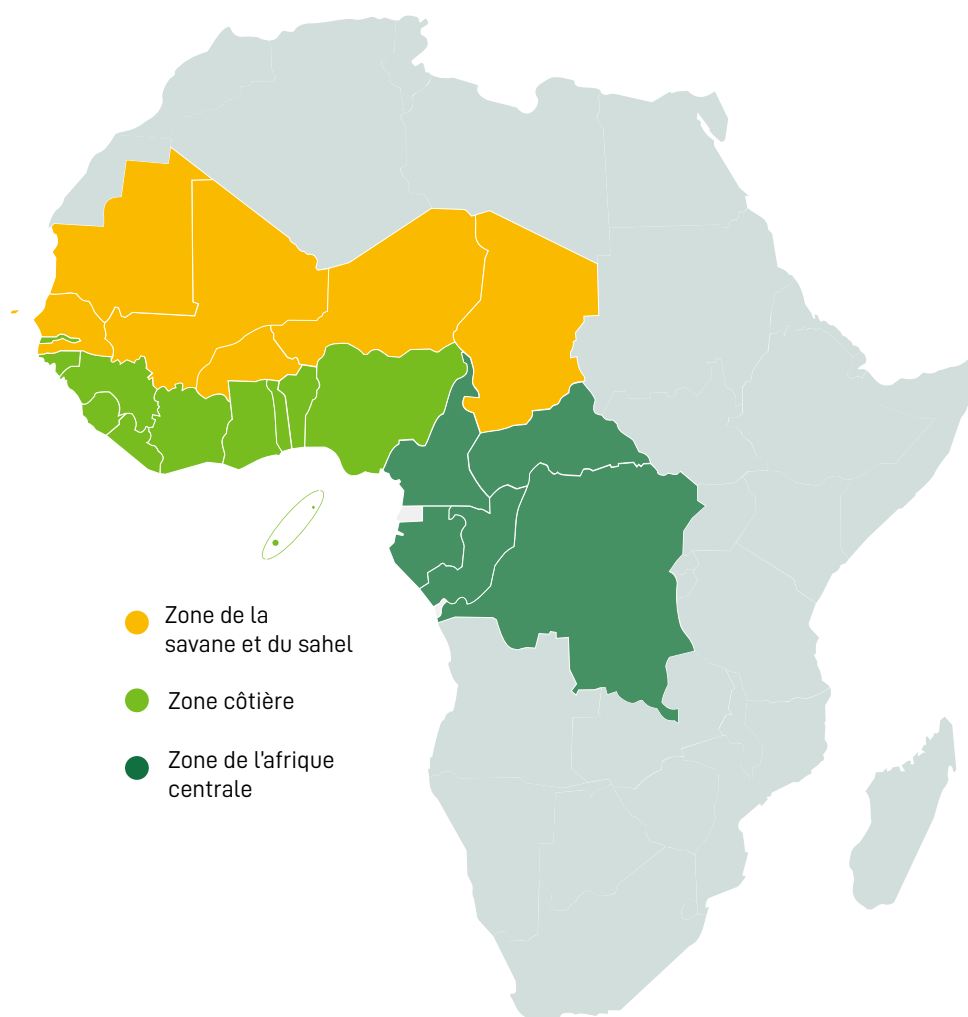
CONTEXTE



Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles, avec l'acronyme, a été créé à l'origine en 1987 en tant que Conférence des Responsables de la Recherche agronomique africains et français. L'adhésion au CORAF a été élargie en 1995 pour inclure 23 systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)0F¹.

Le CORAF est la plus grande des quatre organisations sous-régionales (OSR) sous l'égide du Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) qui est une organisation faitière.

L'objectif principal du CORAF est d'améliorer les moyens de subsistance des populations des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre par des augmentations durables de la production et de la productivité agricoles et par la promotion de la compétitivité et des marchés. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes cruciaux tels que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la pauvreté chronique et le chômage des jeunes, en s'appuyant sur les fonctions de base telles que la coordination et le renforcement des capacités, la mise à l'échelle des technologies et des innovations, la création d'un environnement propice aux flux technologiques et à l'accroissement des échanges commerciaux au niveau régional ainsi que la gestion des connaissances et l'apprentissage.



1. Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.



JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE DE S&E



Depuis 2007, le CORAF s'est engagé dans une approche de performance en mettant en œuvre un Plan Stratégique décennal. L'actuel couvrant la période 2018-2027 prône le développement et la promotion des voies pour la mise à l'échelle et la dissémination des technologies et innovations agricoles à fort impact. Le suivi-évaluation (S&E) a un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du plan stratégique du CORAF et des plans opérationnels qui l'accompagnent. En effet, le CORAF a une vision institutionnelle forte pour apprendre de ses programmes de développement et a pour principe d'intégrer les approches de Suivi-Évaluation et de l'évaluation d'impact dans tous les projets qu'il coordonne.

Le second Plan Stratégique (2018-2027) (PS2) du CORAF vise à renforcer la recherche pour le développement et les capacités des parties prenantes. Il vise également à construire et coordonner les communautés de pratique ainsi qu'à fournir une vision prospective pour relever les défis actuels, émergents et prévisibles. De ce fait, le PS2 établit une feuille de route à travers laquelle le CORAF et ses multiples parties prenantes peuvent contribuer collectivement à la réalisation de la vision et de la mission, afin de relever les défis émergents et capitaliser les opportunités de la recherche agricole pour le développement (AR4D) en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), identifiées à travers de larges consultations multipartites.

Le CORAF et les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) membres ont contribué à des améliorations durables de la productivité, de la compétitivité et des marchés du système alimentaire en AOC. Le CORAF atteint son objectif principal en s'attaquant aux problèmes critiques liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la pauvreté chronique et au chômage des jeunes dans le cadre des fonctions de base suivantes : (i) Coordination et renforcement des capacités, (ii) Mise à l'échelle des technologies et des innovations, (iii) Création d'un environnement régional favorable aux flux de technologies et à l'accroissement des échanges commerciaux, et (iv) Gestion des connaissances et apprentissage.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, de comprendre et de suivre comment le CORAF atteint ou atteindra les objectifs stratégiques du plan (2018-2027), le CORAF se dote d'une politique de S&E qui orientera la mise en place de cadres performants. Une politique de suivi et évaluation est un élément important d'une bonne gestion et de redevabilité pour une organisation régionale comme le CORAF. Elle fournit des informations qui permettent de : i) soutenir la mise en œuvre des projets et programmes fondée sur des données probantes ; ii) garantir la responsabilité et la conformité en démontrant que le travail est effectué comme convenu, et conformément aux normes établies par le CORAF et les autres exigences des bailleurs et parties prenantes ; iii) favoriser la transparence et l'appropriation des résultats des projets et programmes ; iv) contribuer à l'apprentissage organisationnel et à l'échange de connaissances v) promouvoir les progrès et les réalisations pour justifier la mobilisation de nouvelles ressources.

L'élaboration de la présente politique résulte d'un processus de consultation participatif qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes. Tout en tenant compte des besoins spécifiques du CORAF, la présente politique de suivi et d'évaluation explicite l'objectif, les notions, les règles et l'usage du suivi et de l'évaluation en son sein ; le cadre institutionnel ainsi que les rôles et responsabilités ; les mesures prises pour garantir l'indépendance de l'évaluation et la reddition des comptes ; les critères de référence relatifs au financement de la fonction d'évaluation ; les mesures prises pour garantir la qualité et l'utilisation des évaluations ainsi que le suivi ultérieur ; et les dispositions concernant la réalisation d'un examen périodique par les pairs ou d'un examen externe.

AXES DE LA POLITIQUE

LA POLITIQUE S&E DU CORAF EST CONSTITUÉE DE CINQ AXES QUI SONT DÉTAILLÉS DANS LES SECTIONS SUIVANTES. IL S'AGIT

1
des objectifs et champs
d'application de la poli-
tique

2
de la gouvernance du sys-
tème de S&E

3
du cadre structurel et la
planification du S&E

4
de la gestion des connais-
sances, apprentissage et
communication

5
de l'articulation du S&E
avec les autres compo-
santes du CORAF.





OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE S&E



Cette politique de S&E est élaborée afin d'assister le CORAF dans la réalisation de sa vision et mission déclinées dans le Plan stratégique du CORAF (2018-2027) à travers la promotion de la redevabilité institutionnelle, l'apprentissage continu, et le partage transparent des informations sur le suivi et l'évaluation de projets et de programmes, à l'intérieur de l'organisation comme à l'extérieur. La mise en œuvre de cette politique mettra à la disposition des preneurs de décisions à tous les niveaux du CORAF et de ses partenaires, des informations pertinentes, des analyses et des recommandations afin de renseigner et améliorer l'élaboration des politiques, la planification, la programmation et la mise en œuvre des programmes et projets.

De manière spécifique, la Politique de S&E du CORAF vise à :

- veiller à ce que le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes soient intégrés dans les cycles de programmes et de projets du CORAF ;
- fournir un langage commun sur le suivi et l'évaluation à toutes les équipes dans la mise en œuvre des projets et des programmes;
- guider les pratiques de planification, de suivi et d'évaluation des projets et assurer qu'elles répondent aux enjeux de qualité, d'apprentissage et de redevabilité au sein du CORAF;
- renforcer la capacité des responsables de la mise en œuvre des programmes et des projets à intégrer les outils de suivi et d'évaluation dans les processus de conception, de planification, de mise en œuvre, de dissémination et de budgétisation du CORAF ;
- fournir des informations cohérentes aux parties prenantes sur le niveau d'atteinte ou de progrès des résultats des projets et programmes du CORAF ;
- veiller à ce que les connaissances acquises par l'apprentissage soient recensées et diffusées en interne et en externe ;
- renforcer la démarche d'amélioration continue du CORAF, notamment dans la gestion de la performance et des résultats de nos projets ;
- promouvoir l'obligation de rendre de compte de la réalisation des objectifs grâce au suivi et à l'évaluation des résultats, de l'efficacité, des processus et de la performance des acteurs prenant part aux activités ;
- promouvoir le transfert des connaissances, la remontée de l'information et le partage des acquis en ce qui concerne les résultats et les enseignements tirés de l'expérience.
- promouvoir la prise de décision basée sur les données probantes issues du S&E afin d'améliorer les futures interventions au moyen des recommandations, des retours sur les enseignements tirés et des bonnes pratiques.

La politique aide la direction du CORAF à suivre et communiquer de manière plus régulière les progrès opérationnels et les réalisations stratégiques de l'ensemble des projets et programmes grâce aux rapports et données nécessaires fournis par les équipes de chaque projet dans les pays bénéficiaires.



FONDEMENT ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE S&E



1. FONDEMENT DE LA POLITIQUE DE S&E : LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

Le CORAF adopte comme fondement de gestion, la GAR telle que définie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (CAD/OCDE). Elle est ainsi définie comme une approche de gestion du cycle de vie des projets et programmes qui intègre la stratégie, les personnes, les ressources, les processus et les mesures pour améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. Cette approche de gestion met l'accent sur l'atteinte des résultats (effets), la mesure et le rapportage des performances, l'apprentissage et l'adaptation. Elle intègre également un système de S&E défini comme un ensemble qui inclut certains aspects du processus de planification, de collecte, d'analyse, d'exploitation systématique des données, la synthèse et la diffusion de l'information. L'implémentation de la GAR au sein du CORAF signifie que toutes ses stratégies de gestion de ses projets et programmes sont basées sur une gestion pour l'atteinte des résultats organisationnels souhaités en intégrant une philosophie et des principes de résultats dans tous les aspects de la gestion, et plus important encore, en intégrant les données probantes et les enseignements tirés des performances passées dans la prise de décision de gestion.

Outre la GAR, la politique S&E du CORAF est parfaitement alignée avec les politiques agricoles régionales et continentales. On peut notamment citer :

- la politique agricole de l'ECOWAP/CAADP à travers une synergie d'action et une similarité des objectifs avec l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, principale structure d'opérationnalisation de ladite politique dans l'espace CEDEAO ;
- l'objectif de négociation d'accords internationaux stimulants et bénéfiques pour le secteur agricole et rural au sein de la CEMAC, dont le CORAF est un acteur majeur de réalisation, spécifiquement sur le plan de la recherche agricole en Afrique Centrale.

2. PRINCIPES DIRECTEURS DU S&E

En se fondant sur la GAR, les pratiques de gestion et de S&E au sein du CORAF se conforment aux normes de qualité et aux standards internationaux pertinents. En plus de ces normes et standards, le CORAF s'attache à des principes directeurs qui orientent la présente politique de S&E et dont le respect incombe aux différentes parties prenantes. Ces principes directeurs sont entre autres : la transparence, la participation et l'appropriation, la responsabilisation, la redevabilité, l'utilité, l'apprentissage, la qualité, la crédibilité, le genre, l'éthique et le professionnalisme.

La transparence

La transparence et la consultation avec les principales parties prenantes sont des caractéristiques essentielles du processus de suivi-évaluation, toutes étapes confondues au sein du CORAF. Il s'agit notamment de communiquer aux parties prenantes des informations claires sur les décisions relatives au programme de travail de S&E, les domaines à suivre et évaluer, le but du S&E, les critères appliqués et l'usage réservé aux constatations. Les activités de S&E doivent refléter une attitude d'ouverture, prévoir une consultation significative des parties prenantes ainsi que des possibilités de participation au processus. Les rapports de S&E doivent fournir des informations transparentes sur les sources d'information, les méthodes et approches utilisées. Les documents établis à l'issue du S&E doivent être présentés sous une forme qui en facilite la consultation et la lecture de sorte à gagner également en transparence et en légitimité. Le CORAF veillera à ce que les données et les conclusions de S&E soient largement diffusées et accessibles à l'ensemble des parties prenantes.

Participation et appropriation par les parties prenantes

Dans le cadre des activités de S&E, le CORAF veillera autant que possible à l'implication des parties prenantes à toutes les étapes allant de la planification, à l'apprentissage et la prise de décision ; le tout devant contribuer à promouvoir leur adhésion, leur engagement et leur appropriation. L'appropriation par les parties prenantes des projets/programmes est fondamentale dans le processus d'obtention des résultats attendus. Dans le cadre du S&E, les aspects de l'appropriation pris en compte sont la mesure dans laquelle les bénéficiaires et les autres parties prenantes comprennent les objectifs des projets/programmes, participent à la conception des interventions et comprennent les paramètres qui doivent être mesurés au fil du temps pour garantir que les résultats obtenus contribuent aux objectifs généraux des projets/programmes du CORAF.

Responsabilisation

grammes. La responsabilisation est l'obligation pour les gestionnaires de démontrer qu'ils assument leurs responsabilités en ce qui concerne à la fois les moyens utilisés et les résultats obtenus en fonction d'attentes convenues. Ainsi, l'exécutant doit démontrer qu'il gère en fonctions de résultats, c'est-à-dire que : i) les indicateurs pour les résultats et les extrants attendus ont été établis; ii) le suivi, y compris la collecte de données sur les indicateurs d'extrants et de résultats, est effectué régulièrement; iii) les décisions de gestion sont informées par les données recueillies et leur évaluation ; iv) des mesures correctives sont mises en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus; et v) les rapports sur les résultats réalisés sont étayés par des preuves.

Redevabilité

À travers sa politique de S&E, le CORAF s'engage à rendre compte du fait que les projets et programmes ont été conduits selon les règles et les normes convenues. Il s'engage également à rendre compte de façon claire et impartiale sur les résultats et la performance, au regard du mandat et/ou des objectifs fixés. Pour les responsables du S&E, la redevabilité évoque leur responsabilité à fournir des appréciations de performance et des rapports d'avancement précis, impartiaux et crédibles.

Utilité

Les résultats de S&E doivent être perçus comme étant pertinents et utiles. Ils doivent être présentés de manière claire et concise afin d'avoir un impact sur la prise de décisions. Le S&E doit être fait au moment opportun, c'est-à-dire à un moment approprié par rapport au processus de prise de décision.

Apprentissage

A travers la politique de S&E, le CORAF s'engage à intégrer le processus d'apprentissage dans toutes les étapes du cycle de vie de ses projets et programme. L'apprentissage est le processus par lequel les informations et les connaissances générées par le S&E alimentent la réflexion et l'amélioration délibérée et continue du processus de renforcement de capacités des parties prenantes. Il doit permettre ainsi aux projets et programmes de générer des impacts plus importants.

Qualité

Le CORAF a développé son propre système d'assurance qualité du S&E en se basant sur une analyse et une adaptation des normes et standards internationaux ainsi que des bonnes pratiques de la communauté internationale. Ce système présente les processus et les étapes à suivre pour assurer la qualité ainsi qu'un ensemble de modèles et de listes de contrôle des produits de S&E. Le système d'assurance qualité du S&E sera systématiquement appliqué par les responsables de S&E.

Crédibilité

La crédibilité du processus de S&E occupe une place centrale dans le processus de la politique de S&E. Elle dépend de l'expertise des acteurs, de l'indépendance des responsables du S&E ainsi que du degré de transparence du processus. Elle nécessite également la triangulation des données afin de générer des résultats factuels. Le S&E doit faire état tant des succès que des échecs

Genre

Les valeurs et principes universellement reconnus des droits de l'Homme et de l'égalité des genres doivent être pris en compte à tous les stades du S&E. Il incombe aux responsables du S&E et aux gestionnaires d'évaluation de garantir le respect, l'intégration et la promotion de ces valeurs, conformément à l'engagement visant à « ne laisser personne de côté ». Ainsi la conception de tout dispositif de S&E doit préciser dans quelle mesure elle prend en compte l'engagement du CORAF en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'Homme, les personnes vulnérables et de l'intégration des questions de genre. Le CORAF adhère au principe qu'en matière des droits de l'Homme et d'égalité entre les genres, de même chance entre les personnes vulnérables, les résultats sont des changements que l'on peut décrire ou mesurer. En effet, ces résultats abordent de façon explicite la réduction des inégalités entre les genres ou l'amélioration de leur égalité et entre personnes vulnérables de façon générale. Dans le cadre du S&E, des indicateurs qui tiennent compte des sexes spécifiques doivent être définis. De plus, les données du cadre de S&E doivent être ventilées selon le genre, l'âge pour tous les indicateurs.

Ethique

Les activités de S&E doivent être réalisées en toute impartialité et objectivité tout en respectant les normes et règles éthiques en la matière. Le S&E doit être réalisé selon les exigences les plus strictes en matière d'intégrité et dans le respect des croyances et coutumes des environnements sociaux et culturels dans lesquels il a lieu ; dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Les responsables du S&E doivent veiller au respect du droit des particuliers et des institutions de fournir des renseignements à titre confidentiel, et faire en sorte que les données qualifiées de sensibles soient protégées et ne permettent pas de remonter à leur source tout en évitant tout conflit d'intérêts.

Professionalisme

Les activités de S&E doivent être réalisées avec professionnalisme et intégrité. Le professionnalisme doit contribuer à la crédibilité des responsables de S&E, des gestionnaires, ainsi que de la fonction de S&E.



LE S&E DANS LE CYCLE DES PROJETS ET PROGRAMMES DU CORAF



1. LE SUIVI DES PROJETS ET PROGRAMMES DU CORAF

Le CORAF définit le suivi comme le fait de collecter et analyser systématiquement des informations sur les projets et programmes afin de suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies. Le suivi permet d'identifier les tendances et les schémas qui se dessinent, d'adapter les stratégies et de guider la prise de décisions relatives à la gestion des projets et programmes.

Pour les projets et programmes, la planification du suivi se fait au stade de la conception et est ensuite revue chaque année. Cette planification est intégrée dans les documents comme le plan stratégique, le plan opérationnel et les plans de travail annuel budgétisé (PTAB).

Les différents types de suivi qui peuvent être réalisés au niveau du CORAF sont : le suivi des processus (activités), le suivi des résultats, le suivi de la conformité, le suivi du contexte, le suivi des bénéficiaires, le suivi financier et le suivi organisationnel.

En dehors de cette typologie du suivi au niveau du CORAF, il existe de nombreuses thématiques qui ne sont pas toujours explicitement prises en compte dans les suivis classiques, mais qui sont d'une importance capitale pour le CORAF et l'atteinte de ses objectifs. Il s'agit notamment des questions de genre ou encore du changement climatique. Ces thématiques font l'objet d'un suivi transversal sur tous les éléments présents dans cette typologie.

Tableau 1 : Typologies de suivi des projets et programme du CORAF

Typologies	Définition
Suivi des processus (activités)	Le suivi du processus (des activités) est axé sur l'utilisation des apports et des ressources, l'avancement des activités et la réalisation des produits et sert à analyser comment les activités sont exécutées de même que leur efficacité en termes de respect des délais et d'utilisation des ressources
Suivi des résultats	Le suivi des résultats est axé sur les effets et l'impact du projet et vise à déterminer si le projet ou le programme est en voie d'atteindre les résultats planifiés et s'il a des effets non recherchés (positifs ou négatifs)
Suivi de la conformité	Le suivi de la conformité vérifie la conformité du projet ou du programme avec les règlements définis par les donateurs et les résultats attendus, les modalités des subventions et des contrats, les lois et règlements publics locaux et les valeurs morales
Suivi du contexte	Le suivi du contexte surveille l'environnement du projet ou du programme, notamment les hypothèses et les facteurs de risques qui peuvent nuire à la réalisation du projet ou du programme, mais aussi les imprévus.
Suivi des bénéficiaires	Le suivi des bénéficiaires est axé sur la perception qu'ont les bénéficiaires du projet ou du programme.
Suivi financier	Le suivi financier garantit les comptes par apport et par activité dans des catégories prédéfinies de dépenses.
Suivi organisationnel	Le suivi organisationnel est axé sur la viabilité, le développement institutionnel et le renforcement des capacités dans le cadre du projet ou du programme et au niveau des partenaires.

2. L'ÉVALUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DU CORAF

Le CORAF définit l'évaluation comme une démarche rigoureuse de collecte et d'analyse d'information qui vise à porter un jugement sur un projet ou un programme, une politique, un processus ou un projet pour aider à la prise de décision. Elle permet d'apprécier à la fois la pertinence du programme, l'efficacité avec laquelle ses objectifs sont poursuivis, l'efficience des moyens mis en place ou sa rentabilité, ainsi que son impact.

Pour les projets et programmes, la planification des évaluations se fait au stade de la conception. Cette planification est intégrée dans les documents comme le plan stratégique, le plan opérationnel et les plans de travail annuel budgétisé (PTAB).

Dans le cadre des évaluations réalisées par le CORAF, neuf critères peuvent être considérés pour la formulation des questions d'évaluation. Il s'agit de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact, de la sensibilité au genre et à l'équité, de la gouvernance et de la mise en œuvre.

Le critère de la pertinence permet d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et la conception des projets et programmes correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires et demeurent pertinents même si le contexte évolue.

Le critère de la cohérence permet de décrire la mesure dans laquelle le projet ou le programme est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.

Le critère de l'efficacité permet de cerner la mesure dans laquelle les objectifs et les résultats du projet ou du programme ont été atteints, ou sont en train de l'être.

Le critère de l'efficience vise à apprécier la mesure dans laquelle le projet ou le programme produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans le temps.

Le critère de l'impact permet de cerner la mesure dans laquelle le projet ou le programme a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non.

Le critère de la sensibilité au genre et équité vise à apprécier la contribution du projet ou du programme à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.

Le critère de la viabilité / durabilité décrit la mesure dans laquelle les bénéficiaires du projet ou du programme perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

Le critère de la gouvernance cherche à faire l'examen des processus de planification, de coordination et de déploiement des actions prévues par les acteurs concernés. La mise en place d'une gouvernance est la création d'un espace où s'orientent les actions, se prennent les décisions et se partagent les responsabilités.

Enfin, le critère de la mise en œuvre s'intéresse au fonctionnement d'une intervention. Elle vise à cerner les facteurs internes et externes influençant son déploiement ou son déroulement. Elle peut aussi viser à déterminer si la mise en œuvre de l'intervention se déroule conformément à ce qui avait été prévu au moment de sa conception.

Le CORAF distingue plusieurs types d'évaluations de ses projets et programmes selon le moment de réalisation, selon le but, selon la provenance des évaluateurs et selon les méthodes utilisées.

Selon le moment de réalisation, le CORAF distingue les évaluations ex ante, les évaluations à mi-parcours, les évaluations finales et les évaluations ex post. L'évaluation diagnostique, prospective ou ex ante vise à évaluer les besoins des bénéficiaires pour une meilleure adéquation des projets et programmes, accroître les chances de réussite du projet ou du programme et pour déterminer la capacité d'un programme/projet à être évaluée (évaluabilité). L'évaluation à mi-parcours est centrée sur l'amélioration des performances au cours de la mise en œuvre des projets, programmes ou politiques. L'évaluation finale, réalisée à la fin du projet ou programme vise à apprécier l'efficacité de l'action à la fin de l'intervention, ainsi que le niveau de satisfaction des bénéficiaires et/ou des commanditaires. L'évaluation ex post met l'accent sur les résultats (conséquences), apprécie les effets induits (positifs et/ou négatifs) du projet/programme sur les bénéficiaires et le milieu bénéficiaire.

Selon le but visé, les évaluations des projets et programmes du CORAF peuvent être formatives ou sommatives. L'évaluation formative vise à enrichir la connaissance de la mise en œuvre des projets/programmes en vue de fournir de l'information aux décideurs pour améliorer les programmes. L'évaluation sommative vise à faire le point sur la valeur d'un projet/programme et ses moyens d'intervention en vue de soutenir le processus décisionnel relatif à l'interruption ou à la reconduction du projet/programme en se basant sur les résultats obtenus au cours de l'évaluation.

Selon la provenance des évaluateurs, les évaluations au CORAF peuvent être internes, externes ou participatives. L'évaluation interne est celle réalisée par les personnes travaillant au sein du projet/programme. L'évaluation externe ou indépendante est celle dont la réalisation est confiée à un consultant extérieur. L'évaluation mixte ou participative est celle dont la mise en œuvre est faite suivant un cadre de collaboration impliquant des personnes du programme/projet des consultants externes et les représentants des parties prenantes.

Les évaluations du CORAF ont recours aux méthodes quantitatives, aux méthodes qualitatives et aux méthodes mixtes. Les évaluations selon les méthodes quantitatives sont celles qui font généralement recours à la collecte des données par sondage auprès d'échantillons pour réaliser l'évaluation. Des méthodes d'analyses des données statistiques (analyses univariées, bivariées et multivariées) sont utilisées pour répondre aux questions d'évaluation. Les évaluations selon les méthodes qualitatives sont celles qui ont recours aux interviews, observations, discussions de groupes pour la collecte des données d'évaluation. Des méthodes d'analyses inductives ou déductives sont utilisées pour analyser les données et répondre aux questions d'évaluation. Les évaluations selon les méthodes mixtes sont celles qui utilisent une combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives pour répondre aux questions d'évaluation.

Tableau 2: Lignes directrices du CORAF en matière d'évaluation

Projet US\$	Moins de 18 mois	18 à 30 mois	Plus de 30 mois
Plus de 5 millions	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation initiale du S&E Évaluations indépendantes à mi-parcours et finales. Recommandé : évaluation de l'évaluabilité de la conception du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation initiale du S&E Examen annuel Évaluations indépendantes à mi-parcours et finales. Recommandé : évaluation de l'évaluabilité de la conception du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation initiale du S&E Examen annuel Évaluations indépendantes à mi-parcours et finales. Recommandé : évaluation de l'évaluabilité de la conception du projet
1 à 5 millions	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation indépendante finale 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation à mi-parcours (auto-évaluée ou interne) Évaluation indépendante finale 	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel, Évaluation à mi-parcours (auto-évaluée ou interne) Évaluation indépendante finale
500 000 à 1 million	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation indépendante finale 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle, Évaluation interne finale 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle, Évaluation interne à mi-parcours Évaluation interne finale
Moins de 500 000	<ul style="list-style-type: none"> Auto-évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle, Auto-évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle, Auto-évaluation à mi-parcours Auto-évaluation finale

3. LA MÉTA ÉVALUATION

Afin de faire l'assurance qualité des différentes évaluations, le CORAF fera chaque cinq ans, une évaluation des évaluations réalisées, soit la méta évaluation. La méta évaluation est l'évaluation indirecte des évaluations, l'évaluation des évaluateurs et représente une obligation éthique. Elle permet de déterminer la qualité des évaluations, de leurs processus et de leurs résultats. L'objectif, en particulier, est de comprendre la pratique d'évaluation qui est menée pour améliorer les évaluations en cours ou à venir, de réfléchir systématiquement sur les forces et les faiblesses de sa pratique et de fournir des informations sur la crédibilité des résultats.

4. L'APPROCHE DU SUIVI ET ÉVALUATION AU SEIN DU CORAF : MELIA

L'un des axes centraux du système de S&E du CORAF sera un mécanisme solide de suivi-évaluation, d'apprentissage et d'évaluation d'impact (MELIA). L'approche MELIA permettra de renforcer davantage les capacités des SNRA à suivre les progrès, affiner les interventions, identifier les effets involontaires et déterminer les impacts des différentes initiatives et programmes sur les moyens de subsistance des bénéficiaires en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'approche MELIA aidera également le CORAF à démontrer davantage sa redevabilité vis-à-vis des parties prenantes à travers un partage efficace de l'information, un apprentissage expérientiel et des mécanismes de rétroaction. L'approche MELIA du CORAF comprendra des évaluations et des études spéciales

régulières. En outre, le cadre MELIA définira la portée et la fonction pour toutes les interventions et initiatives mises en œuvre et coordonnées par le Secrétariat exécutif et les partenaires du CORAF, y compris les Instituts nationaux de recherche agricole (INRA) et les organisations de la société civile impliquées dans la recherche agricole pour le développement. L'approche MELIA adoptera également le concept de « théorie du changement » (TdC) pour faciliter le consensus sur les processus de changement et la confiance pour assurer l'appropriation des résultats de la recherche agricole. Les SNRA et les partenaires élaboreront des plans MELIA, qui incluront des TdC, des questions de recherche et des cadres de résultats en fonction de leurs domaines d'intervention prioritaires spécifiques. Les plans MELIA au niveau des pays seront affinés et alignés sur les TdC régionales avec le soutien du CORAF. Le Secrétariat exécutif du CORAF apportera un appui supplémentaire en termes de renforcement des capacités aux SNRA et aux partenaires pour veiller à ce qu'ils soient en mesure de mener le processus MELIA, de manière à soutenir l'apprentissage et à générer des données fiables sur la performance du projet. Enfin, le cadre MELIA du CORAF permettra de mettre en place une plateforme de connaissances solides qui favorise la mise à l'échelle des technologies et innovations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le tableau ci-dessous décrit les finalités, responsabilités et outils associés aux éléments de la politique de S&E du CORAF.

Tableau 3 : Finalités, responsabilités et outils associés aux éléments de S&E au CORAF

Élément	Finalité(s)	Responsabilités et outils
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fournis aux responsables et aux principales parties prenantes d'un programme ou d'un projet en cours des indications sur l'étendue des progrès s'agissant de la réalisation des objectifs et de l'utilisation des fonds alloués ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre logique au niveau du programme et du projet <ul style="list-style-type: none"> • Le CORAF élabore un cadre logique au niveau du projet/programme ; • Les équipes de gestion des projets/programmes nationaux élaborent des cadres logiques pour la réalisation et le suivi des activités.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à comprendre l'obtention des résultats attendus et non attendus ainsi que leur impact sur les parties prenantes ; - Fournit une source importante de données probantes sur les différents critères d'évaluation du projet/programme ; - Sert de base pour l'apprentissage et à l'amélioration de la prise de décisions concernant la poursuite de la programmation stratégique du projet/programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Théorie du changement - Cadre logique au niveau du projet/programme <ul style="list-style-type: none"> • L'unité de S&E met à jour la théorie du changement de CORAF et le cadre logique du programme selon les besoins ; • Les équipes de gestion des projets nationaux mettent à jour les cadres logiques des projets/programmes selon les besoins.

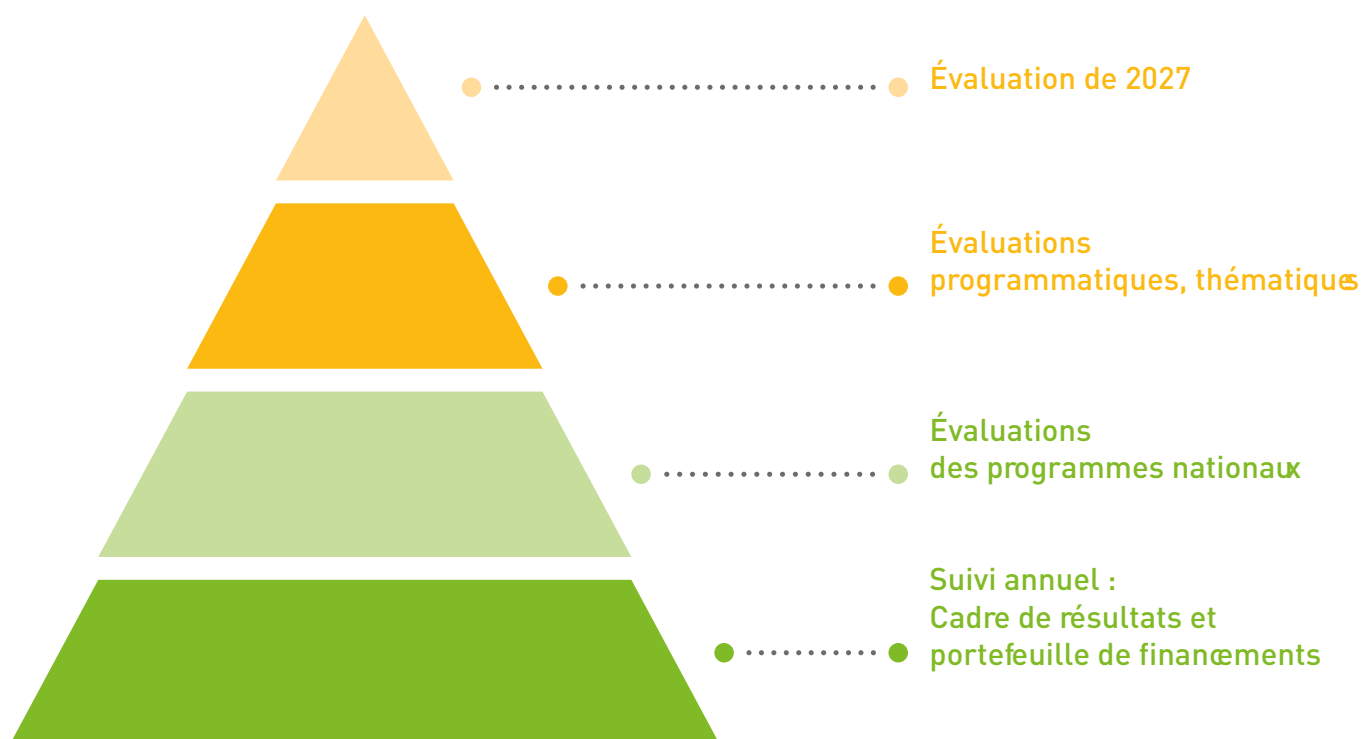
5. CADRE STRUCTUREL DES ÉVALUATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2018-2027) DU CORAF

Le cadre structurel des évaluations du CORAF consiste en une série d'évaluations interconnectées qui examinent pourquoi, comment et dans quelle mesure les réalisations et activités du partenariat influencent les résultats et impacts, c'est-à-dire comment les éléments de la théorie du changement du CORAF contribuent aux résultats des pays en développement partenaires du CORAF dans ses différents domaines d'intervention. Ce cadre d'évaluation propose des évaluations régulières effectuées tout au long de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique du CORAF.

La série d'évaluations proposée sera axée sur deux typologies d'évaluations : une à la fin du cycle de financement, et une qui évaluera le modèle opérationnel du plan CORAF (2018-2022) dans un nombre limité de pays afin de fournir des informations formatives susceptibles d'améliorer l'efficacité des activités du plan stratégique (2018-2027). Des évaluations programmatiques, thématiques et méta évaluations sont également proposées. Celles-ci contribueront à l'évaluation sommative de l'impact des différents projets du CORAF qui sera réalisée au cours de la dernière année du plan stratégique (2027).

La figure 3 ci-dessous illustre cette approche différenciée de l'évaluation, qui repose sur les données collectées dans le cadre des activités de suivi des différents projets du CORAF. Toutefois, il faudra noter que l'ampleur des évaluations peut être modifiée selon l'ambition et les capacités financières de la Direction Générale du CORAF.

Figure 11 : Une pyramide de suivi et d'évaluation du CORAF



Le tableau ci-dessous résume les typologies d'évaluations proposées

Tableau 4: Typologies des évaluations proposées

Niveau	Typologie	Objectif et portée
Evaluations formatives	Évaluation ¹ des principaux projets du plan stratégique 2018-2027 (formative)	Évalue l'état de la mise en œuvre des activités et projets en cours du CORAF pour l'obtention des résultats au niveau des pays.
Évaluations sommatives	Évaluation du plan stratégique 2018-2027 (sommative)	Évalue la contribution du CORAF, ainsi que de sa théorie du changement, aux résultats obtenus au niveau des pays.
Évaluations thématiques / programmatiques	Évaluations thématiques (sommatives/formatives)	Examinent les investissements dans la recherche agricole pour le développement du CORAF dans des domaines spécifiques en attirant l'attention sur les meilleures pratiques et la rentabilité des financements.
	Évaluations des programmes (formatives/sommatives)	Évaluent les financements spécifiques
Évaluations au niveau des pays	Évaluations sommatives de programmes au niveau des pays	Évalue la théorie du changement du CORAF et dans quelle mesure le CORAF atteint les résultats visés au niveau des pays par le biais de ses financements et de son soutien aux processus de planification et de suivi au niveau des pays.
Évaluations formatives au niveau programme	Évaluations prospectives au niveau des pays (formatives)	Analyse le processus de mise en œuvre du modèle opérationnel du CORAF, y compris le soutien qu'il fournit à la planification, au dialogue sur les politiques, et à la mise en œuvre de son modèle de financement tout au long du cycle de la politique, afin de pouvoir rectifier le tir si nécessaire.

2. Les évaluations sur fond jaune sont jugées essentielles ; les autres sont recommandées



LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE S&E



1. ORGANIGRAMME : RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

La Direction du CORAF, qui comprend le Directeur Exécutif, le Directeur de la Recherche et de l'Innovation et la Directrice des Services de Gestion, est le principal utilisateur des résultats du suivi et de l'évaluation. Ces résultats sont utilisés pour améliorer les performances, effectuer une gestion adaptative, contrôler les risques, permettre l'apprentissage et rendre des comptes. Il est attendu de la direction qu'elle participe activement aux activités de S&E en établissant en collaboration un plan de travail, en participant à la conception, en examinant les projets de rapports et en utilisant les résultats dans la prise de décision. La direction surveille également la mise en œuvre des changements recommandés par les évaluations.

L'Unité de S&E du CORAF est chargée de coordonner la fonction de suivi et d'évaluation de l'organisation et de veiller à la bonne mise en œuvre de la politique de S&E. Cette unité est responsable, entre autres, de :

- > **Coordonner les activités de suivi-évaluation**
- > **Définir et mettre en œuvre des normes de S&E**
- > **Mettre en œuvre la présente politique de S&E**
- > **Travailler avec la direction pour préparer les plans de travail et les rapports de suivi et d'évaluation.**
- > **Assurer la liaison avec les donateurs du CORAF dans le cadre de la redevabilité.**
- > **S'assurer que les outils de suivi et d'évaluation sont conformes aux meilleures pratiques internationales.**

Au niveau de l'Unité de S&E, le spécialiste principal en S&E est la personne chargée de la coordination du S&E. Il veille à la mise en œuvre de la politique de S&E du CORAF. Il s'assure de la centralisation des données de S&E et la production périodique des rapports de S&E des indicateurs du plan stratégique et du plan opérationnel du CORAF. Il supervise les chargés de S&E des projets et programmes du CORAF et des Instituts nationaux de recherche agricole (INRA). Il coordonne également la mise en œuvre des évaluations centralisées et assiste les chargés de S&E dans l'assurance qualité des processus d'évaluations.

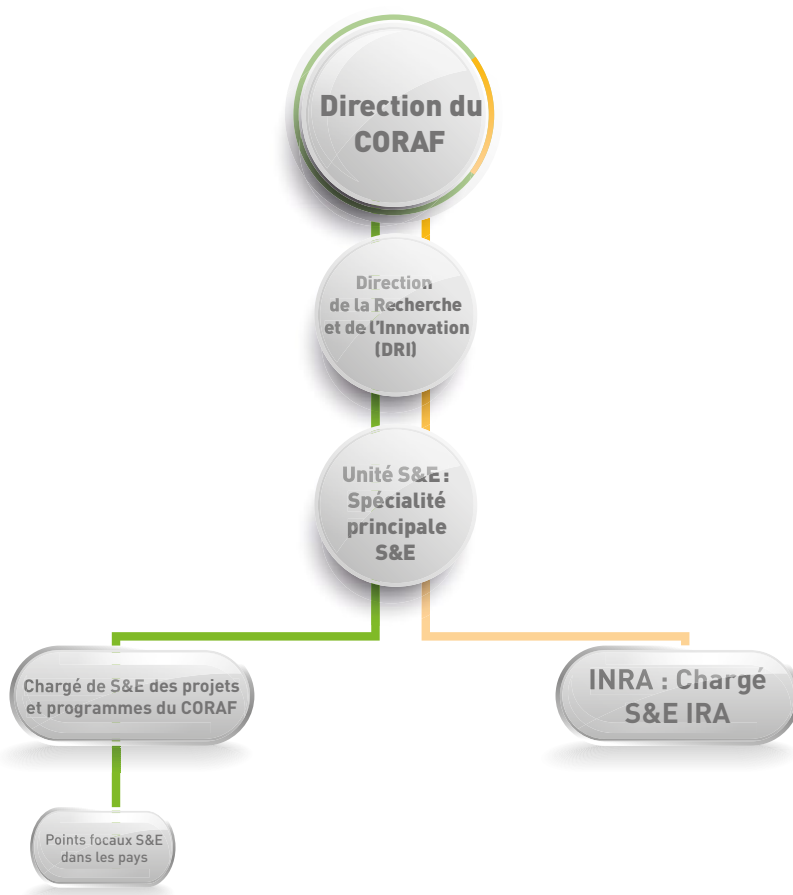
Les responsables S&E des projets et programmes du CORAF sont chargés de la mise en place des dispositifs de S&E des projets et programmes, de l'alignement des indicateurs des projets et programmes à ceux du plan stratégique et du plan opérationnel du CORAF et du renseignement des données périodiques. Ils sont également chargés de coordonner, sous la supervision du spécialiste principal S&E, la mise en œuvre des évaluations locales et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du S&E.

Les chargés de S&E des Instituts nationaux de recherche agricoles sont responsables de la mise en place du dispositif et des activités de S&E de leur INRA. Ils s'assurent de l'alignement des indicateurs nationaux de leur INRA à ceux du plan stratégique et du plan opérationnel du CORAF et du renseignement des données périodiques. Ils sont également chargés de coordonner au niveau local, sous la supervision du spécialiste principal S&E, la mise en œuvre des évaluations et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du S&E.

Le CORAF a mis en place un groupe de travail régional de suivi-évaluation composé d'experts relevant des Instituts Nationaux de Recherche Agricoles en vue d'assurer un lien efficace entre les mécanismes de S&E existant dans la sous-région. Ainsi, le spécialiste principal S&E, les responsables S&E des projets et programmes et les chargés de S&E des INRA forment ensemble le Réseau de S&E du CORAF. L'objectif de ce réseau est de faciliter l'alignement des partenaires sur les stratégies pour un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation des progrès de la Recherche

Agricole pour le Développement dans la région. Ce groupe doit principalement servir de taskforce avec l'expertise technique nécessaire pour assurer la fonction du S&E au sein de la communauté du CORAF.

Figure 2: Organigrammes du dispositif de S&E du CORAF



2. LE FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DU S&E AU CORAF

La direction du CORAF est chargée de nommer un chef de l'évaluation qui possède les qualifications professionnelles requises, à savoir le spécialiste principal du S&E. Elle doit également favoriser un environnement propice à la pratique du S&E, qui permet au spécialiste principal du S&E de planifier, de concevoir, de gérer et de réaliser les activités relatives au S&E en adéquation avec la présente politique et les réglementations internationales.

Pour les spécialistes S&E des projets et programmes et des activités décentralisées du CORAF, le spécialiste principal du CORAF est chargé d'instaurer un cadre fournissant des directives, une assurance-qualité, une assistance technique et une aide à la professionnalisation.

Il incombe à la direction du CORAF de veiller à la création d'une fonction d'évaluation compétente et disposant des ressources appropriées, de sorte qu'elle puisse répondre à ses besoins en matière de gouvernance et de gestion. Le budget alloué au S&E du CORAF doit être proportionnel à la taille et à la fonction du CORAF. Pour ce qui concerne les projets et programmes du CORAF, pour tout projet et programme dont le budget dépasse cent millions de francs CFA, 10% du budget doit être systématiquement consacré aux activités de S&E. Pour les projets et programmes dont le budget est inférieur à ce montant, un montant minimum de cinq millions de francs CFA doit être consacré aux activités de S&E.



L'EXPLOITATION DES DONNÉES DE S&E



1. SYSTÈME D'INFORMATION

Le CORAF s'est doté d'un système de S&E en ligne (<https://mel.coraf.org/>) pour aider à la génération de données, à la codification et au partage de données et d'informations entre les parties prenantes. L'objectif global de la plateforme en ligne de S&E et de partage de données est de permettre au CORAF de suivre la mise en œuvre de son Plan Opérationnel (PO) et des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de ce plan. La plateforme de S&E en ligne rationalise donc la gestion axée sur les résultats et le S&E du CORAF afin d'assurer une bonne gestion et la responsabilité. La plateforme facilite également la communication des informations, le partage des connaissances et l'apprentissage sur la mise en œuvre du plan opérationnel du CORAF et de ses projets/programmes. En outre, le portail de gestion des connaissances fournit un lieu unique où le personnel des équipes et les membres des SNRA dans divers pays peuvent accéder et faire des rapports sur les indicateurs standardisés et les indicateurs personnalisés. Cette plateforme web de S&E s'accompagne d'outils complémentaires tels que la plateforme de collecte de données (<https://survey.coraf.org/>) utilisées dans le cadre des opérations de collecte de données terrain (enquête de référence, évaluation, etc.).

2. ASSURANCE QUALITÉ DES DONNÉES

Le chef de l'unité de suivi et évaluation du CORAF doit veiller à mettre en place un système d'assurance-qualité approprié. Intervenant généralement lors des phases de conception et de finalisation, un système d'assurance-qualité approprié permet d'évaluer à la fois le processus d'évaluation et les produits qui en découlent. Selon la composition de la fonction d'évaluation, ce système peut reposer sur un examen interne par les pairs ou sur un examen externe. Dans tous les cas, le chef de l'unité de suivi et évaluation doit veiller à l'impartialité de l'examen. À titre alternatif, le contrôle de la qualité peut revenir à un spécialiste interne ou externe qui sera chargé de superviser et de guider l'ensemble du processus d'évaluation. Les équipes d'évaluation doivent être sélectionnées selon un processus ouvert et transparent, qui tient compte des compétences requises, de la diversité des points de vue et de l'accessibilité à la population locale. Les membres principaux de l'équipe doivent être des évaluateurs expérimentés.

3. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En matière de protection des données personnelles, le CORAF se conformera aux normes de protection internationales pertinentes. En effet, le S&E doit être réalisé selon les exigences les plus strictes en la matière. Dans la mise en œuvre des activités de S&E, la collecte de données pourrait concerner des informations identitaires d'ordre confidentiel. Pour chaque collecte de données prévue, des dispositifs doivent être mis en place pour garantir la protection des données des personnes à caractère personnel. Les données doivent être centralisées et les différents fichiers doivent être protégés par des mots de passe et stockés dans des serveurs sécurisés. Les accès seront seulement attribués à l'expert principal S&E. Les analyses des données et l'élaboration des rapports n'utiliseront pas d'information permettant d'identifier une personne.

GESTION DES CONNAISSANCES, APPRENTISSAGE ET COMMUNICATION DU S&E



1. GESTION DES CONNAISSANCES DU S&E

La gestion des connaissances couvre un large éventail de questions et de mécanismes, étroitement liés à la diffusion et à l'utilisation de l'information, à la conversion de l'information en connaissances, au plaidoyer et à l'apprentissage expérientiel. Reconnaissant que tous les domaines d'intervention du CORAF répondent aux besoins en matière de gestion des connaissances ainsi que de sa mise en œuvre et afin de promouvoir l'adoption et la mise à l'échelle des technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre le CORAF s'est doté d'une stratégie qui place la gestion des connaissances (GC) au cœur de l'engagement de l'organisation vis-à-vis de l'extérieur. Elle propose la GC comme une fonction de base de la Communication des connaissances et d'Impact (CCI), qui englobe les communications, les services de Suivi, d'Évaluation et d'Apprentissage (S&EA) ainsi que les communications portant sur les connaissances réelles. Cette approche intégrée vise à mettre en place une structure inclusive qui propulse la GC en tant que service transversal au sein du CORAF.

Ainsi, l'Unité de GC est considérée comme un service transversal qui doit collaborer étroitement avec l'Unité de S&E du CORAF afin de disposer de tous les produits de connaissances générés et produits par cette dernière. Ces différents produits de connaissances doivent être systématiquement dans les activités de gestion de connaissances de l'Unité de GC du CORAF.

2. LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU S&E

L'Unité de S&E doit en collaboration avec l'Unité de communication du CORAF mettre en place une stratégie de communication et de diffusion efficace, visant la diffusion et l'utilisation des résultats de S&E. A travers cette stratégie, les messages clés du S&E doivent être clairement communiqués aux parties prenantes concernées ainsi qu'aux personnes susceptibles d'utiliser les informations et les connaissances générées.

Une communication et une diffusion efficaces et proactives favorisent l'utilisation des résultats du S&E, non seulement dans un objectif de reddition des comptes, mais également à des fins d'acquisition et de partage des connaissances, d'enrichissement mutuel à partir des enseignements tirés et de promotion des bonnes pratiques.

Les enseignements tirés du S&E doivent être diffusés, grâce à la mise en place de mécanismes efficaces de remontée de l'information vers les décideurs, les agents des services opérationnels, les bénéficiaires et le grand public.

3. L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est le processus par lequel l'information générée par le suivi et l'évaluation alimente la réflexion et l'amélioration délibérée et continue du processus de renforcement de capacités des membres d'une organisation. Il doit permettre ainsi à l'organisation de générer des impacts plus importants. Ainsi, la fonction d'apprentissage est d'une importance vitale pour orienter la poursuite de la mise en œuvre des projets / programmes du CORAF et d'assurer leur performance continue en regroupant l'ensemble des connaissances et des pratiques relatives.

Dans le processus de S&E de ses projets/programmes, le CORAF place l'apprentissage au cœur de la démarche à travers : i) l'échange de données probantes/résultats permettant d'éclairer la

gestion adaptative et l'application des meilleures pratiques recensées, ii) la prise en compte des « échecs » comme des possibilités d'apprentissage, iii) la détermination des lacunes en matière de connaissances qu'il faudra possiblement combler, iv) une diffusion vaste/externe des connaissances afin de susciter l'intérêt et le soutien en faveur des projets/programmes.

Dans le cadre des projets/programmes, les enseignements tirés ainsi que les meilleures pratiques doivent être recensés grâce à des activités telles que des ateliers de réflexion, groupes de discussion et sessions d'apprentissage qui peuvent être organisés par l'équipe de projet et impliquer un certain nombre de parties prenantes.





**LEADER DE L'INNOVATION AGRICOLE EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**

LEADING AGRICULTURAL INNOVATION IN
WEST AND CENTRAL AFRICA

7 Avenue Bourguiba

B.P. 48, cp 18523, Dakar, Senegal

Tel: +221-338699618

Email: secoraf@coraf.org

Website: www.coraf.org